

## *Procès-Verbal* *Conseil Municipal de la commune de Surfonds*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>L'an DEUX MILLE VINGT CINQ<br/>Le 23 avril à 20 heures, légalement convoqué Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Surfonds sous la présidence de Monsieur Alain DUTERTRE Maire,<br/><b>Étaient présents</b> : Monsieur Alain DUTERTRE Maire<br/>Madame Emmanuelle CRINIER, adjointe<br/>Madame Stéphanie FORET, Monsieur David VOISIN, Madame Florence VAUSSOURD, conseillers municipaux<br/><b>Absents excusés</b> : Monsieur Xavier CHAMPION (donne pouvoir à A. DUTERTRE), Monsieur Harold GARNIER (donne pouvoir à E. CRINIER), Madame Aline HERRAULT (donne pouvoir à D. VOISIN), Monsieur Cyril SÉCHET (donne pouvoir à S. FORET),<br/><b>Secrétaire de séance</b> : Madame Stéphanie FORET</p> | <p><u>Date de convocation</u><br/>10/04/2025</p> <p><u>Nombre de conseillers</u><br/>En exercice : 09<br/>Présents : 05<br/>Votants : 09</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|   |                                                                                                                                      |
|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | Approbation du procès-verbal du 12 mars 2025                                                                                         |
| 1 | Délibération relative au renouvellement de la convention avec une fourrière animale et facturation de la capture des animaux errants |
| 2 | Travaux des commissions                                                                                                              |
|   | Informations et questions diverses                                                                                                   |

### **Approbation du Procès-verbal de la réunion du 12 mars 2025**

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 12 mars 2025, les membres présents à cette réunion ont approuvé à l'**unanimité** (par vote à mains levées) ce dernier.

### **1 – Délibération relative au renouvellement de la convention avec une fourrière animale et facturation de la capture des animaux errants**

Le Conseil Municipal décide de reporter la délibération lors du prochain Conseil.

### **2 – Travaux des commissions**

#### **✓ Commission Travaux :**

- Lancement du marché « Aménagement du Centre Bourg et mise aux normes PMR – Phase 1 : Rue du Cheval Blanc » sur la plateforme <http://www.sarthe-marchespublics.fr/>. La date limite pour déposer les dossiers est fixée au lundi 28 avril à 12 h 00.
- DETR 2025 – Toujours dans l'attente de la réponse
- Le Poteau à côté de l'escalier de la mairie a été refait sous garantie
- Devis demandé aux Ateliers des Brières pour le déblaiement du mur ruelle de l'église – En attente du passage du géomètre

## Questions et informations diverses

### **Zones d'accélération des énergies renouvelables**

Le développement des projets de production d'énergie solaire photovoltaïque sur les sols à vocation naturelle, agricole, pastorale ou forestière est encadré. En dehors des projets agrivoltaïques, les projets photovoltaïques au sol ne peuvent se développer que sur des terres incultes ou non exploitées identifiées dans un Document-Cadre.

Ce Document-Cadre, proposé par la chambre d'agriculture, doit faire l'objet d'une consultation des représentants des organisations professionnelles agricoles intéressées, des représentants des professionnels des énergies renouvelables et des représentants des collectivités concernées avant d'être approuvé par arrêté préfectoral.

Ainsi, Monsieur le Préfet lance la consultation et sollicite notre avis sur la proposition de Document-Cadre en Sarthe.

Par mail du 13 février 2025, il nous est précisé qu'en Sarthe, dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable de mars 2023, 298 communes ont délimité des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) sur leur territoire. Ces zones et le potentiel de production d'énergie qu'elles représentent ont été examinés par le comité régional de l'énergie le 20 décembre dernier, au regard des objectifs fixés par le SRADDET en la matière.

A la suite, Monsieur le Préfet a signé le 11 février 2025 l'arrêté préfectoral portant arrêt de la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur le territoire départemental.

L'arrêté est révisable, il sera révisé notamment pour prendre en compte les objectifs de la 3<sup>ème</sup> programmation pluriannuelle de l'énergie qui seront régionalisés en 2025. Ainsi, dès à présent, les communes qui n'ont pas délimité de ZAER sont invitées à s'engager dans la démarche.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

### **Ordures ménagères**

M. le Maire fait part d'un courrier envoyé par la Communauté de communes en même temps que la facturation pour informer d'une baisse de tarifs.

### **Référent Apostille**

Il a été créé une base de données nationale de signatures publiques, que les notaires pourront consulter directement pour vérifier si la signature figurant sur un document est conforme ainsi que la qualité du signataire (maire, officier d'état civil, etc.).

Un élément essentiel de cette réforme est donc l'alimentation de cette base, par les communes elles-mêmes, dans des conditions sécurisées.

Pour ce faire, deux étapes sont à mettre en œuvre : d'abord, la désignation par les communes de « référents », et ensuite, l'alimentation de la base par ceux-ci. Ces référents auront accès au portail national pour pouvoir y verser les signatures et qualités des élus et des agents concernés. Ce seront également eux qui seront contactés par les notaires si un acte public soumis à vérification comporte une signature qui ne figure pas dans la base.

Les référents pourront, éventuellement, donner un droit d'entrée dans la base aux élus et agents signataires pour qu'ils puissent verser eux-mêmes leur signature.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal désigne M. Alain DUTERTRE et Mme Stéphanie GENEVAIS comme référents apostille.

### **Maison : 1 rue du cheval Blanc**

La commune est propriétaire d'une maison situé au 1, rue du Cheval Blanc. Un avis de valeur a été récemment établi par la société EXPERTIMO. Cet élément a permis d'ouvrir un échange au sein du conseil municipal sur les perspectives d'avenir de ce bien. Le sujet fera l'objet d'un approfondissement lors de prochaines séances.

### **SACEM**

La commune a reçu un courrier de la SACEM l'informant qu'un accord de partenariat entre l'AMF et la SACEM vient d'être signé et dont le but est de faciliter et développer l'accès à la musique pour les municipalités, notamment dans les communes aux ressources les plus modestes. Pour les communes de moins de 500 habitants un forfait unique de 152,01 € TTC / an est proposé.

Après différents échanges, le Conseil Municipal souhaite souscrire à cette formule.

### **Rapport de la chambre régionale des comptes : observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien**

M. le Maire présente le rapport à l'assemblée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h**

**Le Maire**  
**Alain DUTERTRE**

**La secrétaire**  
**Stéphanie FORÊT**